

Décision

Générale

colonial

Décision n° 933 concernant les Services Etat.

n° 933

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO

n° 7 du 01/07/1966

Date de publication

10 juin 1966

Date du numéro

1 juillet 1966

TEXTE INTÉGRAL

Est accordée, au Colonel, directeur du Service Matériel et Bâtiment de la Côte Française des Somalis, l'autorisation préalable de construire un casernement Troupe en rez-de-chaussée et deux étages de 14 chambres «carré n° 1003» au Groupe H sis à Boulaos. La présente autorisation ne vaut pas permis de construire qui sera délivré par le Commandant de Cercle de Djibouti suivant la procédure réglementaire.